



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne défend le rôle d'intérêt général du Livret A

(Paris, 12 décembre 2006) --- Réunie en Assemblée générale ce mardi 12 décembre, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne a adopté une motion réaffirmant la nécessité de maintenir en l'état le mode de distribution du Livret A.

Cette motion adoptée à l'unanimité exprime la position des Caisses d'Épargne, représentées par leur Président de Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS), leur Président de Directoire et un deuxième membre de leur COS. Elle anticipe une prise de parole par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), prévue mercredi 13 décembre.

Le texte adopté est le suivant :

Le Livret A au service de la solidarité nationale

Conformément à ses missions de contribution à la définition des orientations stratégiques du réseau et de défense des intérêts communs des Caisses d'Épargne et des sociétaires, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, réunie en Assemblée Générale le mardi 12 décembre 2006, a adopté la motion suivante :

Les Caisses d'Épargne souhaitent attirer l'attention des autorités françaises et européennes sur les graves menaces qu'une décision de banaliser le Livret A ferait peser sur les missions d'intérêt général rendues par les Caisses d'Épargne depuis près de deux siècles, alors même que rien ne la rend obligatoire ni automatique au regard du droit européen.

Un attachement populaire...

Le Livret A est par excellence un produit d'épargne populaire, souvent le seul pour de nombreux Français.

Ouvert à tous, le Livret A est également fréquemment un outil d'intégration bancaire pour de nombreuses familles en difficulté.

L'équilibre financier de ce dispositif repose sur une forme de solidarité entre les clientèles les plus aisées et celles plus fragiles.

...permettant le financement du logement social...

Le circuit du Livret A correspond à la nécessité de financer un secteur d'utilité publique, celui du logement social, sans peser sur le budget de l'État. En effet, véritable pivot du logement social dans l'Hexagone, le Livret A permet d'éviter de recourir à l'endettement et de soumettre le secteur du locatif social aux aléas des ressources budgétaires publiques.

...et des missions d'intérêt général

Aujourd'hui, les Caisses d'Épargne – conformément à leur histoire, et par la loi de 1999 les dotant du statut coopératif – consacrent une partie de leurs résultats au financement des missions d'intérêt général, obligation qui ne concerne aucune autre entreprise privée en France.

Depuis six ans, les Caisses d'Épargne ont consacré au financement de Projets d'économie locale et sociale (PELS) 220 millions d'euros, pour près de 11.000 projets, dans toutes les régions de France. L'économie sociale des régions (associations, réseaux d'aide à l'insertion, micro-créateurs...) est largement bénéficiaire de cet engagement.

La distribution du Livret A permet donc aux Caisses d'Épargne d'assurer – situation unique et différenciante dans le monde bancaire français – ses missions d'engagement dans la société.

La distribution du Livret A revêt donc trois aspects indissociables : collecter et protéger l'épargne populaire, financer le logement social et redistribuer une partie des bénéfices des Caisses d'Épargne au profit de la solidarité locale.

Les conséquences négatives d'une banalisation du Livret A ne doivent pas être sous-estimées :

En effet :

- il existe un risque réel d'orientation des fonds collectés sur le Livret A vers d'autres produits, au regard des chiffres actuels qui illustrent le désintérêt des banques commerciales pour les produits d'épargne populaire ;
- la diminution des encours du Livret A aurait un impact direct sur le financement du logement social en France ;
- le financement des missions d'intérêt général en régions par les Caisses d'Épargne ainsi que le maintien du nombre d'agences en zones sensibles seraient compromis par la remise en cause de l'équilibre économique global.

La banalisation – pour ne pas dire la dispersion – de la distribution du Livret A n'aurait que des inconvénients puisqu'elle ne manquerait pas d'entraîner une diminution des encours et de mettre à mal l'équilibre du financement du logement social et des missions d'intérêt général.

Contacts Presse :

Jean-François Grimaud – Tél : 01 44 38 50 55

Pascal Briend – Tel : 01 44 38 50 08

Email: fnce@fnce.caisse-epargne.fr

Web : www.federation.caisse-epargne.com

